



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

MAIRIE
DE
MEYRARGUES
13650

Tel : 04 42 57 50 09
Fax : 04 42 63 46 12

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Séance du 26/03/2025 à 18h30

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
13	13	11

Le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Meyrargues s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par son président le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles et notamment de son article R. 123-16.

Présidence :

Monsieur Fabrice POUSSARDIN, Président,
Madame Hélène FAURE-GIGNOUX,

Secrétaire de séance :

Membres du CA

Présents :

Fabrice POUSSARDIN, Andrée LALAUZE, Béatrice MICHEL, Brigitte DAILCROIX, Daniel VINCENT, Agnès BIANCOTTO, Catherine DI MEGLIO, Sabrina SMATI, Richard LOGEROT, Véra FICHANT

Membres du CA ayant donné pouvoir :

Daniel BARBIER à Andrée LALAUZE

Membres du CA

Absents excusés :

Jacques LEUCI

Membres du CA

Absents :

Dominique GIRAUD

Délibération n° 2025-07

Objet : **ACCEPTATION DE PARTENARIAT AVEC « Le MOUVEMENT PARCOURS HANDICAP 13 »**

Exposé des motifs :

Madame la Vice-Présidente, expose que le CCAS dans le cadre de ses missions a été sollicité par le mouvement Parcours Handicap 13. Ce mouvement est un réseau associatif du handicap présent dans tout le territoire du département des Bouches-du-Rhône regroupant 200 organismes adhérents de types et de tailles différentes tel que des associations de personnes en situation de handicap ou de familles ; des associations ou organismes gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux (ESMS) ainsi que d'autres structures œuvrant dans le champ du handicap. L'ensemble des actions menées par le mouvement Parcours Handicap 13 sont pensées et déployées collectivement, grâce à l'engagement de ses membres.

Ainsi, c'est favoriser un parcours de vie choisi et sans rupture des personnes en situation de handicap pour l'exercice de leur pleine citoyenneté, en mutualisant les ressources locales, en orientant les personnes au plus près de leur lieu de vie et en coordonnant un réseau d'acteurs sur le territoire des Bouches-du-Rhône ; assurer un maillage territorial afin de faciliter la coordination et les collaborations entre acteurs ; défendre et représenter les personnes en situation de handicap ; mobiliser le réseau autour de thématiques et de temps spécifiques de réflexion liés aux handicaps ; faciliter l'accès à l'information des personnes en situation d'handicap ; participer à la réflexion des politiques publiques départementales du handicap et innover, expérimenter, impulser des actions nouvelles.

Ce dispositif permet d'avoir un site catalogue, avec une fiche de contact, une plateforme numérique de mise en relation entre les membres, une lettre d'information et des rencontres territoriales entre acteurs du handicap.

Madame la Vice-Présidente propose que le CCAS soit partenaire avec le Mouvement Parcours Handicap 13.

Visas :

Vu l'exposé des motifs rapportés ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-261301311-20250326-02025_07-DE

Vu le code de l'action sociale et des familles ;
Vu le projet de convention « Mouvement Parcours Handicap 13 » proposé ;
A l'issue du débat contradictoire engagé entre les membres du Conseil d'Administration sur ce point de l'ordre du jour ;

Le conseil d'administration décide de :

- Approuver le projet de convention au « Mouvement Parcours Handicap 13 » ;
- Approuver que le CCAS soit adhérent partenaire
- Autoriser le Président ou la Vice-Présidente du conseil d'administration, à signer ladite convention sur le mode d'adhésion sollicité membre actif ou membre partenaire.

AVEC 11 VOIX POUR

Pour (présents et pouvoirs)	11	Fabrice POUSSARDIN, Andrée LALAUZE, Brigitte DAILCROIX, Béatrice MICHEL, Daniel BARBIER ayant donné pouvoir à Andrée LALAUZE, Véra FICHANT Sabrina SMATI, Richard LOGEROT, Daniel VINCENT, Agnès BIANCOTTO, Catherine DI MEGLIO,
Contre (présents et pouvoirs)	00	
Abstentions (présents et pouvoirs)	00	

La délibération sera effective, à partir du moment où cet acte sera réputé exécutoire.



Pour extrait certifié conforme.

Vice-Présidente du CCAS,
Andrée LALAUZE.

Acte rendu exécutoire	Après dépôt en Sous-préfecture le ...27/03/2025
	et publication ou notification le ...27/03/2025

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2025

Application agréée E-legalite.com